



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

10 janvier 2025

SITUATION EXCEPTIONNELLE SUITE AU CYCLONE CHIDO

MESURES EXCEPTIONNELLES !

Des dégâts considérables affectent la population et les agents du ministère de la Justice à Mayotte. Contrairement à d'autres ministères, aucune mesure exceptionnelle n'a encore été prise pour soutenir les agents du ministère de la Justice touchés.

Obstacles liés aux Assurances :

- Seulement 18 % des agents à Mayotte disposent d'une assurance habitation.
- Sur environ 400 agents, environ 72 pourraient bénéficier de l'aide de 4.500 € grâce à leur assurance, ce qui exclut une grande majorité.
- 44 dossiers ont été examinés à la CAFI du 6 et 7 janvier 2025, mais 19 sont ajournés faute d'assurance.

La Réunion CNAS du 23 décembre 2024 n'a donnée Aucun progrès notable.

La commission CAFI du 6 et 7 janvier 2025 a montré que les conditions d'attribution sont strictes par rapport à la spécificité de Mayotte (attestation d'assurance), ce qui limite fortement l'accès à l'aide.

La CFDT Justice propose des mesures

Exceptionnelles pour l'aide catastrophe naturelle :

- *Suppression de l'obligation d'assurance habitation pour accéder à l'aide.*
- *Substitution de l'assurance voiture à l'assurance habitation pour accéder à l'aide.*
- *La création d'une aide exceptionnelle pour tous les agents touchés par ce cyclone.*

Les agents de Mayotte affectés en métropole depuis moins de 18 mois mais ayant encore un logement à Mayotte sont considérés comme en célibat géographique et peuvent prétendre aux mêmes aides. D'autres aides sont possibles via les services sociaux pour ceux dans une situation différente.

La Commission Permanente Exceptionnelle Mayotte du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) prévue le 10 janvier 2025 constitue une opportunité clé pour adopter des mesures concrètes que la **CFDT** portera.

Vos représentants Action Sociale Ministérielle :

M. François Xavier GIACOBBI : francois-xavier.giacobbi@justice.fr

M. Elyamine SAID : e.said@interco.cfdt.fr